



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/63
31 octobre 1999

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-neuvième réunion
Beijing, 24-26 novembre 1999

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF
À LA ONZIÈME RÉUNION DES PARTIES**

Introduction

1. Aux termes de son mandat (UNEP/OzL.Pro.9/12, annexe V), le Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal doit faire rapport annuellement à la Réunion des Parties. Le présent rapport, qui couvre les activités entreprises par le Comité exécutif depuis la dixième Réunion des Parties, donne suite à cette exigence. Il comprend une annexe (Annexe I), établie conformément à la décision X/31, qui met à jour les renseignements sur les activités du Comité exécutif visant à renforcer le mécanisme de financement.
2. Durant la période de compte-rendu, le Comité exécutif a tenu ses vingt-septième et vingt-huitième réunions à Montréal, respectivement du 24 au 26 mars 1999 et du 14 au 16 juillet 1999.
3. Conformément à la décision X/4 de la dixième Réunion des Parties, ont participé aux réunions du Comité exécutif les pays ci-après représentant les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal: Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique (Président) Italie, Japon, Slovaquie et Suède, ainsi que les pays ci-après représentant les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5: Algérie, Bahamas, Brésil, Burkina Faso, Chine, Inde (Vice-président) et Ouganda. Les réunions étaient présidées par M. P. Horwitz (États-Unis d'Amérique), assisté de M. V. Vaish (Inde) en qualité de Vice-président.

4. M. Omar E. El-Arini, Chef du Secrétariat, remplissait les fonctions de Secrétaire des réunions.

A. Questions de procédure

Sous-comité sur l'examen des projets

5. Durant la période de compte-rendu, le Sous-comité sur l'examen de projets, composé des représentants du Brésil, du Burkina Faso, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Italie et du Japon (Président), s'est réuni immédiatement avant les réunions du Comité exécutif.

Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances

6. Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, composé des représentants des Bahamas, de la Belgique (Président), du Canada, de la Chine, de l'Ouganda et de la Suède, s'est également réuni immédiatement avant les réunions du Comité exécutif.

Sous-groupe du secteur de la production

7. Le Sous-groupe du secteur de la production, composé des représentants du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de l'Inde et de l'Italie, a tenu plusieurs réunions en 1999, et a proposé un accord avec la Chine, adopté par le Comité exécutif, concernant la fermeture du secteur de la production de CFC de ce pays. Le Sous-groupe a également élaboré un projet d'accord avec l'Inde dont il saisira le Comité exécutif à sa vingt-neuvième réunion.

B. Questions financières

État des contributions et décaissements

8. Au [20 octobre 1999], le montant total des revenus du Fonds multilatéral, incluant les intérêts et revenus divers, s'élevait à 982 949 991 \$US. Les décaissements effectués sur ces fonds représentaient 979 623 081 \$US, ce qui laisse un solde de 3 326 910 \$US. Le taux annuel de paiement des contributions par rapport aux montants promis se présente comme suit:

Année	Montants promis (\$US)	Montants versés (\$US)	Arriérés de contributions (\$US)
1991	53 308 224	46 830 898	6 447 326
1992	72 797 293	63 544 667	9 252 626
1993	108 923 724	99 983 574	8 940 150
1994	142 630 330	130 925 645	11 704 685
1995	142 404 091	130 699 406	11 704 685
1996	147 905 193	126 373 296	13 433 630
1997	157 144 159	130 432 891	26 711 268
1998	157 545 040	129 552 340	27 992 700
TOTAL (1991-1998)	982 658 054	858 342 717	124 315 337
1999 (jusqu'ici)	157 897 921	48 734 696	109 163 225

Arriérés de contributions

9. Au [20 octobre 1999], les arriérés pour la période 1991-1998 s'élevaient à [124 315 337]\$US. Les contributions non versés pour l'exercice 1999 totalisaient [109 163 225]\$US.

Contributions bilatérales

10. Durant la période examinée, le Comité exécutif a approuvé des demandes visant à créditer un montant total de [6 405 357]\$US à titre d'assistance bilatérale. Ceci porte à [31 582 469]\$US la valeur totale des activités de coopération bilatérale, soit environ 3,2% des fonds approuvés. Les projets bilatéraux approuvés comprennent des projets de démonstration, des ateliers de formation, la préparation de projets, des projets d'investissement et l'assistance technique sur les technologies de remplacement.

C. Gestion des ressources

Plans d'activités du Fonds multilatéral pour 1999

11. Le Comité exécutif a établi ses plans d'activités pour 1999 en fonction d'un budget de 169,4 millions de dollars, en vue de financer des projets d'investissement dans divers secteurs, dont le bromure de méthyle, et des activités ne portant pas sur des investissements.

12. À sa vingt-septième réunion, le Comité exécutif avait approuvé les plans d'activités des agences d'exécution, a pris note des plans d'activités de coopération bilatérale et a adopté des cibles d'élimination de 33 301 tonnes ODP de consommation d'ici la fin de 1999. Il a en outre adopté comme cible un taux de décaissement de 70% par les agences d'exécution pour des projets approuvés et financés jusqu'à la fin de 1998.

13. Le Comité exécutif a également prévu d'approuver en 1999 de nouveaux projets d'investissement qui, une fois réalisés, permettra ultérieurement d'éliminer 27 775 tonnes ODP supplémentaires de substances appauvrissant la couche d'ozone.

D. Réalisations du Fonds

Élimination totale d'ODS

14. Jusqu'à la fin de 1998, la mise en œuvre de projets appuyés par le Fonds multilatéral a eu pour résultats l'élimination de [86 180] tonnes ODP d'ODS, incluant l'élimination de la production et de la consommation de halons en Chine à la suite de l'exécution de la stratégie sectorielle de ce pays. Les résultats obtenus sont ventilés par secteur comme suit:

Secteurs	Tonnes ODP éliminées
Aérosols	20 624
Mousses	16 876
Halons (production et consommation)	30 886
Secteurs multiples	36
Autres	54
Réfrigération	16 686
Solvants	1 018
Total	86 180

Projets approuvés en 1999

15. Durant la période examinée, le Comité exécutif a approuvé [363] projets et activités, visant l'élimination de [14 274] tonnes de matières réglementées, et affecté [101 153 710]\$US à la mise en œuvre de ces projets, dont 10 900 000 \$US pour la seconde tranche de 1999 de l'accord sur le secteur de la production des CFC en Chine.

Répartition régionale des projets

16. Depuis 1991, [1 258] activités ont été approuvées pour la région Asie et Pacifique, suivie de l'Amérique latine et des Caraïbes ([754] activités), de l'Afrique ([513] activités) et de l'Europe ([121] activités). Par ailleurs, [178] activités mondiales ont été approuvées depuis l'institution du Fonds.

Projets d'investissement

17. Durant la période examinée, le Comité exécutif a approuvé [91 535 188]\$US (coûts d'appui des agences inclus) pour [191] projets d'investissement et de démonstration. La réalisation de ces projets entraînera l'élimination d'une quantité estimative de [14 274] tonnes ODP de substances appauvrissant la couche d'ozone. Les données sont ventilées par secteur comme suit:

Secteurs	Total affecté (\$US)	Tonnes ODP à éliminer
Aérosols	1 150 808	330
Mousses	31 791 196	4 337
Fumigènes	2 612 328	84
Halons	1 076 212	1 321
Agent de transformation	413 580	375
Production	21 800 000	5 420
Réfrigération	27 364 195	2 099
Solvants	4 880 412	287
Stérilisants	446 457	21
Total	91 535 188	14 274

Projets sur le bromure de méthyle

18. Depuis le début du financement des projets sur le bromure de méthyle en 1997, un total de 44 projets de démonstration et de d'investissement ont été approuvés pour 32 pays. Sur ce total, 5 projets de démonstration et 2 projets d'investissement ont été approuvés respectivement pour 4 et 2 pays, durant la période à l'examen. Le montant total affecté aux projets de démonstration et d'investissement est de 16,74 millions \$US, en vue de l'élimination d'une quantité totale de 149 tonnes.

Programmes de pays

19. Durant la période examinée, le Comité exécutif a approuvé [4] nouveaux programmes de pays. Ceci porte à [105] le nombre total de programmes de pays approuvés, couvrant une production estimative de [147 300] tonnes ODP de CFC et de halons et une consommation de [192,600] tonnes ODP de substances réglementées. Ces chiffres représentent [91,5]% de la consommation totale et 92% de la production totale de CFC et de halons dans les pays visés à l'article 5 en 1997 (d'après les données communiquées par le Secrétariat de l'ozone).

Renforcement des institutions

20. Durant la période examinée, la somme de [1 983 152] \$US a été approuvée pour le lancement de nouveaux projets de renforcement des institutions dans [4] pays visés à l'article 5 et la prorogation de [14] projets en cours. La valeur totale des projets de renforcement des institutions approuvés par le Comité exécutif dans [101] pays visés à l'article 5 s'élève donc à [21 409 321]\$US.

Assistance technique et formation

21. Depuis la création du Fonds multilatéral, un nombre total de [537] projets et activités d'assistance technique ont été approuvés, pour un coût total de [74 725 147]\$US consacrés à des ateliers, des campagnes de sensibilisation, des programmes de récupération et de recyclage d'ODS, des programmes de formation, l'élaboration de stratégies d'élimination sectorielle et la préparation de projets. Ce total comprend [171] programmes de formation aux niveaux national, régional ou mondial, d'une valeur de [14 004 311]\$US. À la fin de 1998, [303] programmes nationaux de formation, des ateliers régionaux et des activités mondiales de formation ont été mis en œuvre.

Plans de gestion de frigorigènes (PGF)

22. Durant la période examinée, 12 PGF ont été approuvés, portant à 44 le nombre de projets approuvés au total. Tous les projets approuvés durant cette période comportaient des éléments similaires: formation de techniciens, formation d'agents de douane, exécution d'un projet de récupération et de recyclage et appui institutionnel pour l'élaboration de législation. Les projets ont été approuvés à la condition qu'aucun fonds ne serait déboursé tant que les réglementations et les législations nécessaires ne seraient pas mises en place pour réglementer les importations.

Affectations aux agences d'exécution

23. Durant la période examinée, le Comité exécutif a approuvé les fonds ci-après pour les agences d'exécution et les agences bilatérales, incluant les coûts d'appui le cas échéant, pour la réalisation de projets d'investissement et de projets et d'activités ne portant pas sur des investissements:

Agence	\$US
BIRD	45 472 604
PNUD	22 947 088
PNUE	2 524 758
ONUDI	23 803 905
Bilatérales	6 405 357
Total	101 153 712

Décaissements par les agences d'exécution

24. Le tableau ci-après indique les montants affectés aux agences d'exécution et bilatérales et décaissés par celles-ci depuis 1991.

Agence	\$US approuvés (1)	\$US décaissés (2)
BIRD	399 129 655	183 930 171
PNUD	271 529 666	120 030 618
PNUE	39 453 660	21 334 462
ONUDI	205 334 681	91 467 573
Bilatérales	31 582 469	16 850 941
Total	947 030 131	433 613 766

(1) En date d'octobre 1999, frais d'agence inclus.

(2) À la fin de 1999, frais d'agence exclus.

E. Surveillance et évaluationProgramme de travail pour 1999 en matière de surveillance et d'évaluation

25. À sa vingt-septième réunion, le Comité exécutif a approuvé le programme de travail de 1999 en matière de surveillance et d'évaluation; à sa vingt-huitième réunion, il a décidé que la méthodologie d'évaluation des projets du secteur de la réfrigération devrait inclure l'indication des décisions du Comité qui pourraient avoir une influence potentielle sur le choix des technologies de remplacement aux technologies à base d'ODS.

Élimination d'ODS dans les pays visés à l'article 5

26. Le Comité exécutif a été saisi, à sa vingt-huitième réunion, du rapport de situation sur l'élimination des ODS en 1999 dans les pays visés à l'article 5, et il a adopté des mesures

destinées à faciliter la planification du prochain triennat et à préciser les données portant sur les anomalies constatées dans les activités d'élimination et les décaissements de fonds.

Retards dans la mise en œuvre des projets

27. À ses vingt-septième et vingt-huitième réunions, le Comité exécutif a pris plusieurs décisions sur certains projets particuliers dont la mise en œuvre souffrait de retards et a pris note de l'annulation de plusieurs de ces projets.

28. En réponse à ces retards, le Comité exécutif a décidé, à sa vingt-huitième réunion, d'encourager la coopération entre les agences d'exécution internationales et les gouvernements des pays visés à l'article 5, en vue de mettre sur pied des projets parapluies et des démarches sectorielles.

29. Le Comité exécutif a entendu des explications fournies à sa vingt-huitième réunion par certaines des agences d'exécution, selon lesquelles les retards enregistrés dans l'exécution de projets de récupération et de recyclage étaient parfois dus à la décision du Comité de ne pas commencer leur mise en œuvre tant que toutes les mesures réglementaires et législatives requises n'ont pas été adoptées; le Comité a demandé aux agences d'exécution intéressées de lui rendre compte, à sa vingt-neuvième réunion, des mesures prises au niveau national pour accélérer la mise en place des mesures réglementaires et législatives requises.

F. Initiatives spéciales

Accord sur le secteur de la production en Chine

30. Le Comité exécutif avait décidé, à sa vingt-septième réunion, d'approuver l'accord sur le secteur de la production de la Chine, qui stipule que la Chine recevrait une compensation d'une valeur totale de 150 millions \$US, à décaisser sur une période de dix ans, en vue de la réduction et la clôture par étapes de l'entière capacité de production de CFC en Chine.

Accord sur le secteur de la production en Inde

31. [À mettre au point après la 29^e réunion du Comité exécutif]

Agents de transformation

32. À sa vingt-septième réunion, le Comité exécutif avait adopté des Directives cadres/principes généraux pour des projets sur les agents de transformation, en notant que, au fur et à mesure de l'examen et de l'approbation de nouveaux projets, des informations deviendront disponibles sur le rapport coût-efficacité, les limites d'émission et les autres conditions sur l'admissibilité et le calcul. Le Comité a également décidé que ces informations pourraient constituer la base sur laquelle il pourrait établir son rapport aux Parties sur les limites d'émission (aux fins de l'application de la décision X/4) et, éventuellement, rédiger ultérieurement des lignes directrices plus détaillées pour chacune des applications d'agents de transformation mentionnés dans la décision.

Stratégie d'élimination des halons en Inde

33. À sa vingt-huitième réunion, le Comité exécutif a pris note de la stratégie d'élimination des halons, soumise par le PNUD au nom du gouvernement de l'Inde. La vérification technique des installations de production en Inde a été réalisée par une firme de consultants recrutée par le Secrétariat du Fonds à la demande du gouvernement indien.

Plan stratégique d'élimination d'ODS dans les sous-secteurs de la production de mousse de polyéthylène et de polystyrène extrudée en Chine

34. [À mettre au point après la 29^e réunion du Comité exécutif]

Plan d'élimination du secteur des solvants en Chine

35. [À mettre au point après la 29^e réunion du Comité exécutif]

Plan d'élimination du secteur du tabac en Chine

36. L'ONUDI a soumis à la 29^e réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement de la Chine, la version révisée du plan d'élimination du secteur du tabac. [À mettre au point après la 29^e réunion du Comité exécutif]

G. Politiques générales

Stratégie et lignes directrices pour le secteur du bromure de méthyle

37. Le Comité exécutif avait établi, à sa vingt-septième réunion, un groupe de travail composé de l'Algérie, du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique et de l'Italie, chargé de réviser les lignes directrices existantes sur les projets dans le secteur du bromure de méthyle. Le Comité a chargé le Secrétariat du Fonds de préparer un document incorporant des informations provenant d'experts dans ce domaine et des membres du Comité des choix techniques sur le bromure de méthyle, ainsi que les résultats des projets de démonstration.

38. Le Secrétariat du Fonds a convoqué en juin 1999 une réunion d'experts internationaux sur les technologies de rechange à base de bromure de méthyle, dont le rapport a été présenté au Comité exécutif à sa vingt-huitième réunion.

39. Le groupe de travail rendra compte à la 29^e réunion des résultats de sa révision des lignes directrices existantes.

Plans de gestion de frigorigènes

40. À sa vingt-septième réunion, le Comité exécutif a établi un groupe de contact afin d'examiner les diverses questions liées aux plans de gestion de frigorigènes. Les membres du Comité et les agences d'exécution ont été invités à communiquer leurs points de vue et leur expérience pratique sur le terrain.

41. Le coordonateur du groupe fera rapport au Comité exécutif à sa vingt-neuvième réunion.
[À mettre au point après la 29^e réunion du Comité exécutif]

Octroi de prêts à des conditions de faveur

42. Ayant examiné un document de conception présenté par les États-Unis à sa vingt-septième réunion, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat du Fonds de préparer, en coopération avec les agences d'exécution, un document récapitulant les décisions prises et les expériences recueillies jusqu'ici à ce sujet, et contenant des scénarios concrets, des questions et des problèmes clés connexes, ainsi que les inquiétudes formulées sur l'absence de gestion de capacité dans certains pays et sur les risques d'alourdir la dette nationale de pays déjà en difficulté économique.

43. Le Comité exécutif s'est penché sur le document en question à sa vingt-huitième réunion et il a examiné et pris note des principes ci-après présentés par le représentant du Canada: a) les gouvernements bénéficiaires ne devraient pas être obligés d'assumer de nouvelles dettes officielles en acceptant des projets du Fonds multilatéral qui reposent sur des arrangements de financement innovateurs; b) si un pays accepte un projet comportant des prêts à des conditions de faveur ou des arrangements de financement innovateurs, tous fonds remboursés ultérieurement au projet seraient utilisés, selon les directives du Comité exécutif, pour répondre aux besoins connexes du pays en question; c) les paramètres d'un projet comportant un financement innovateur doivent être adaptés de façon à répondre aux besoins du projet en question et de la capacité du pays bénéficiaire; et d) l'octroi des prêts à des conditions de faveur, ou de tout autre mécanisme de financement innovateur, devra prévoir un montant approprié pour couvrir les coûts d'administration.

44. Le Comité a aussi prié ses membres de communiquer au Secrétariat leurs observations sur ces quatre principes ou sur tout autre principe jugé nécessaire, en vue de leur incorporation dans un document cadre global qui sera examiné aussi bien au titre d'un point de l'ordre du jour que dans le cadre d'une réunion informelle à grande échelle à la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif.

[À mettre au point après la 29^e réunion du Comité exécutif]

Nouveau sous-secteur de l'assemblage, de l'installation et du chargement des systèmes de réfrigération

45. À sa vingt-septième réunion, le Comité exécutif avait constaté que ce nouveau sous-secteur n'était pas encore entièrement défini, et il avait établi quelques premiers principes directeurs pour des activités caractérisées par l'assemblage, l'installation et le chargement des systèmes de réfrigération. À sa vingt-huitième réunion, le Comité a décidé que, lorsqu'elles soumettront des propositions de projets pour des entreprises dans le secteur des services, les agences d'exécution s'efforceront, dans la mesure du possible, de fournir des données sur l'acquisition et la consommation des ODS sur une période de trois ans, ou alors des raisons expliquant pourquoi de telles données ne sont pas disponibles.

Admissibilité de la consommation d'ODS découlant des pertes par évaporation dans l'industrie des mousses

46. À sa vingt-septième réunion, le Comité exécutif a réitéré l'exigence de vérifier avec le plus grand soin la fiabilité et l'exactitude des données sur la consommation d'ODS et il a invité les entreprises à mettre les informations pertinentes à la disposition des agences d'exécution. Le Comité a demandé à ces dernières de déterminer les pertes d'ODS par évaporation dans les projets de mousse et il a décidé que les pertes allant jusqu'à 10% des ODS achetées et utilisées dans la production de mousses pourraient être considérées comme consommation admissible d'ODS par une entreprise.

Lignes directrices provisoires pour le secteur des utilisateurs finals de la réfrigération commerciale

47. Saisi de cette question à sa vingt-septième réunion, le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat et les agences d'exécution de polir le projet de lignes directrices provisoires établies pour ce secteur. À sa vingt-huitième réunion, le Comité exécutif a adopté la série de lignes directrices initiales portant sur la reconversion des utilisateurs finals dans le secteur de la réfrigération commerciale, qui seront appliquées sur une période initiale de 18 mois, à l'issue de laquelle elles feront l'objet d'une révision.

Secteur des stérilisants

48. Le Comité exécutif a adopté, à sa vingt-huitième réunion, des lignes directrices provisoires pour des projets dans le secteur des stérilisants, étant entendu qu'elles seront révisées lorsqu'un nombre suffisant de projets dans ce secteur auront été examinés. La révision en question permettrait de tirer des conclusions générales sur les coûts et d'envisager un seuil de coût-efficacité. En attendant, la valeur coût-efficacité des propositions soumises sera examinée au cas par cas.

H. Questions liées à la Réunion des Parties

49. Comme suite aux décisions VIII/5, VIII/7, IX/14 et X/31, le Comité exécutif présente, en annexe au présent rapport à la onzième Réunion des Parties, un compte-rendu sur les mesures prises pour améliorer le mécanisme de financement en vue de la mise en œuvre du Protocole de Montréal.

I. Activités du Secrétariat du Fonds

50. Le Secrétariat s'est acquitté de ses fonctions de surveillance et d'évaluation en recrutant un expert principal de l'évaluation.

51. Durant la période examinée, le Secrétariat du Fonds a préparé des documents et assuré des services de conférence pour les vingt-septième, vingt-huitième et vingt-neuvième réunions du Comité exécutif, ainsi que pour trois réunions de chacun des organes suivants: Sous-comité

sur l'examen des projets, Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances et Sous-groupe du secteur de la production.

52. Le Secrétariat du Fonds a fait l'analyse et l'examen de propositions pour [755] projets et activités soumises par les agences d'exécution et les donateurs bilatéraux et il a présenté des observations sur [7] programmes de pays. Il a également fourni des observations et des recommandations, le cas échéant, sur toutes les propositions soumises à l'examen du Comité exécutif.

53. Le Secrétariat du Fonds a préparé en outre [15] notes sur les questions de politiques émergentes ou existantes. Outre des notes sur des politiques particulières, le Secrétariat a également saisi le Comité exécutif d'autres questions de politiques opérationnelles dans les notes générales préparées pour chaque réunion.

54. Le Secrétariat a parrainé la réunion d'experts internationaux sur les technologies de rechange à base de bromure de méthyle, tenue en juin 1999, et il a apporté son concours à la révision des lignes directrices pour les projets sur le bromure de méthyle. Le Secrétariat a également organisé 4 réunions de coordination avec les agences d'exécution.

55. Les archives et les documents de référence, notamment l'Inventaire des projets approuvés et le Manuel des politiques générales, des procédures et des lignes directrices, ont été mis à jour et diffusés selon le cas.

56. Le Secrétariat du Fonds a administré les contrats suivants:

- Vérifications techniques des installations de production de CFC en Chine et en Inde
- Vérification technique des installations de production de halons en Inde
- Évaluations sectorielles du programme de réfrigération et des projets de renforcement des institutions

57. Le personnel du Secrétariat a effectué plusieurs missions relatives au programme du Fonds multilatéral, aux réunions des Parties et aux réunions du Conseil du FEM.

J. Rapports du Comité exécutif

58. Les rapports des vingt-septième et vingt-huitième réunions du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/48 et Corr.1 et 2 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/28/57, respectivement) ont été diffusés à toutes les Parties au Protocole de Montréal.

ANNEXE I

MESURES PRISES POUR AMÉLIORER LE MÉCANISME DE FINANCEMENT AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Introduction

Le présent rapport est soumis par le Comité exécutif en application des décisions ci-après de la Réunion des Parties:

«De prier le Comité exécutif de donner suite le plus rapidement possible à la décision VII/22, et en particulier aux recommandations 5, 6, 10, 11, 14 et 21, et d'en rendre compte à la neuvième Réunion des Parties»;

Décision VIII/5

«De prier le Comité exécutif de continuer de prendre de nouvelles mesures pour donner suite à la décision VII/22, en vue d'améliorer le mécanisme de financement et de faire rapport chaque année aux Réunions des Parties»; et

Décision VIII/7

«De prier le Comité exécutif de continuer de prendre des mesures pour améliorer le mécanisme de financement en application de la décision VII/22, et de faire figurer dans le rapport qu'il présente chaque année à la Réunion des Parties une annexe faisant le point de chacune des mesures en cours, ainsi qu'une liste des mesures menées à bien.»

Décision IX/14

Le présent rapport met à jour le rapport soumis à la dixième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro/10/6, Annexe I) et tient compte des décisions récentes du Comité exécutif.

Conformément à la décision IX/14, le présent rapport se compose de deux parties: La 1^{re} Partie contient les informations à jour sur les mesures dont la mise en œuvre n'est pas achevée. La 2^e Partie contient une liste des mesures menées à bien.

1^{re} PARTIE: MESURES NON ACHEVÉES

MESURE 1

- (a) **LE COMITE EXECUTIF DEVRAIT FINIR DE METTRE AU POINT II) DES LIGNES DIRECTRICES POUR LA SURVEILLANCE ET L'EVALUATION, COMPTE TENU DU FAIT QUE LA RESPONSABILITE OPERATIONNELLE INCOMBE TOUJOURS AUX GOUVERNEMENTS, AUX INTERMEDIAIRES FINANCIERS OU AUX AGENCES D'EXECUTION**

Mesures prises depuis la dixième Réunion des Parties:

- L'expert principal de l'évaluation a pris ses fonctions au sein du Secrétariat du Fonds multilatéral en février 1999 et a soumis à la 27^e réunion du Comité exécutif en mars 1999 un projet de programme de travail pour 1999 en matière de surveillance et d'évaluation. À ladite réunion, le Comité exécutif a a) approuvé le projet de programme de travail pour 1999 et b) chargé le Secrétariat de soumettre un projet de programme de travail pour l'an 2000, aux fins de soumission à la troisième réunion de 1999 du Comité exécutif.
 - Ayant examiné, à sa 28^e réunion, le rapport intérimaire de l'expert principal de l'évaluation sur la mise en œuvre du programme de travail de 1999 en matière de surveillance et d'évaluation, et notamment les résultats de l'analyse sommaire des évaluations sectorielles des projets de renforcement des institutions et de réfrigération, le Comité exécutif a a) pris note des progrès réalisés et des travaux prévus dans le programme de 1999 et b) décidé que la méthodologie d'évaluation des projets du secteur de la réfrigération devrait inclure le recensement, à entreprendre en collaboration avec les agences d'exécution et les agences bilatérales, des décisions du Comité exécutif qui pourraient influencer le choix des technologies pour remplacer les technologies à base d'ODS.
 - Ayant examiné les projets de rapports d'évaluation sur les projets de renforcement des institutions et de réfrigération soumis par l'expert principal de l'évaluation, le Comité exécutif a décidé, à sa vingt-neuvième réunion (à compléter après la 29^e réunion)
 - **Étant donné que les fonctions de surveillances et d'évaluation ont été établies dans le Secrétariat du Fonds et que des programmes de travail en matière de surveillance et d'évaluation sont en cours d'établissement et d'exécution, cette mesure est achevée.**
- b) **LE COMITÉ EXÉCUTIF DEVRA ÉTUDIER L'INTÉGRATION DES ACTIVITÉS D'EXAMEN DES PROJETS DES AGENCES ET DU SECRÉTARIAT AU PLUS TARD SIX MOIS APRÈS QU'IL AURA DÉTERMINÉ QUE LES CONDITIONS PRÉALABLES À UNE DÉLÉGATION ACCRUE INDIQUÉES DANS LES PARAGRAPHES 90 ET 91 ONT ÉTÉ REMPLIES.**

Comme indiqué précédemment, les conditions préalables à une délégation accrue ne sont pas encore remplies. L'intégration des activités des agences et du Secrétariat en matière d'examen des projets sera étudiée au plus tard six mois après que ces conditions préalables sont remplies.

- c) **LA DÉLÉGATION DES RESPONSABILITÉS SERA ÉLARGIE EN TEMPS UTILE, AFIN D'ARRIVER, À LA LONGUE, À UNE DÉLÉGATION APPROPRIÉE.**

Comme indiqué précédemment, le Comité exécutif continuera d'élargir le processus de délégation, au fur et à mesure, selon les circonstances.

- d) **LE PROCESSUS D'APPROBATION DES PETITS PROJETS (PAPP) SERA ÉVALUÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF À L'ACHÈVEMENT DES PROJETS EN COURS DE CE TYPE.**

Comme indiqué précédemment, la Banque mondiale fait actuellement l'évaluation du PAPP.

MESURE 4

LE COMITÉ EXÉCUTIF SUPERVISERA L'ACHÈVEMENT CONJOINT PAR LES AGENCES D'EXÉCUTION ET LE SECRÉTARIAT, D'ICI LA FIN DE 1995, D'UNE BASE DE DONNÉES COMPLÈTE, INTÉGRÉE ET COMMUNE À TOUTES LES AGENCES ET AU SECRÉTARIAT, PARALLÈLEMENT À LA MISE AU POINT DE MODÈLES DE PROJETS NORMALISÉS, AFIN DE RÉDUIRE LE NOMBRE DE PROJETS FAISANT L'OBJET D'UNE RÉVISION IMPORTANTE OU D'UNE RÉDUCTION DE COÛTS PROPOSÉS À L'ISSUE DU PROCESSUS D'EXAMEN DES PROJETS, ET IL RÉEXAMINERA CETTE BASE DE DONNÉES AU MILIEU DE 1996.

Mesures prises depuis la dixième Réunion des Parties

La base de données contenant des informations sur les équipements clés dans les secteurs des mousses et de la réfrigération est utilisée par les agences d'exécution et le Secrétariat du Fonds, selon les besoins. Le Secrétariat examine les moyens d'élargir la base de données à d'autres secteurs, compte tenu des problèmes d'exploitation découlant des énormes variations dans les spécifications détaillées des équipements.

MESURE 5

- a) **LE COMITÉ EXÉCUTIF EXAMINERA L'EFFICACITÉ DES NOUVELLES PROCÉDURES DE DIFFUSION DES DÉCISIONS DE POLITIQUE AU DÉBUT DE 1996, PROCÉDURES DEVANT COMPRENDRE LA PRÉSENTATION D'EXEMPLES PRATIQUES D'APPLICATION DE CES DÉCISIONS DANS LE BUT DE RÉDUIRE L'AMPLEUR DES RÉVISIONS DURANT LE PROCESSUS D'EXAMEN, ET IL EXAMINERA AUSSI LA MESURE DANS LAQUELLE LES CENTRES NATIONAUX DE PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE ET LES CONSULTANTS CONSIDÈRENT QU'ILS DISPOSENT DE RENSEIGNEMENTS SUFFISANTS POUR ORIENTER L'ÉLABORATION DE PROJETS.**

Comme indiqué précédemment:

- Les rapports des réunions du Comité exécutif sont envoyés de façon régulière à toutes les Parties au Protocole de Montréal.
- La diffusion des décisions de politique fait partie intégrante du programme MesureOzone du CAP/IE du PNUE, dont la poursuite du financement a été approuvé par le Comité exécutif.
- Les réunions de coordination qui se tiennent régulièrement entre le Secrétariat du Fonds et les agences d'exécution, ainsi que leur coopération totale dans les études des technologies nouvelles ou naissantes, permettent de réaliser un niveau élevé de compréhension entre toutes les instances participant à la formulation et à l'examen des projets.
- Une réunion des consultants prenant part aux activités du Fonds multilatéral a eu lieu. Ils connaissent bien le contenu de la banque de données sur les principales pièces d'équipement.
- Le Manuel des politiques générales, procédures et lignes directrices, qui contient toutes les décisions de politique et autres du Comité exécutif, est mis à jour après chaque réunion du Comité et mis à la disposition des agences d'exécution.. Le CAP/IE du PNUE dispose de la version électronique du document, qu'il fournit au titre de ses services d'information sur disquettes.
- Les consultants prenant part aux activités du Fonds multilatéral dans le secteur des mousses ont tenu deux autres réunions en 1998, dont une par téléconférence. La convocation d'autres réunions est jugée nécessaire pour débattre de l'évolution constante des technologies et de leurs incidences sur les besoins d'équipements.
- En outre, le Secrétariat a établi un site web qui contient toutes les décisions du Comité exécutif relatives à l'élaboration de projets, à leur examen et à leur approbation, et qui fera l'objet d'une mise à jour constante.

Mesures prises depuis la dixième Réunion des Parties:

- Les diverses mesures prises constituent un examen efficace des procédures de diffusion des politiques générales et de l'application des procédures appropriées.
La mesure peut être considérée comme étant achevée.

b) LE COMITÉ EXÉCUTIF ÉLABORERA DES LIGNES DIRECTRICES OPÉRATIONNELLES POUR LES AGENCES ET LEURS CONSULTANTS.

Comme indiqué précédemment:

- Les agences d'exécution soumettent chacune un plan d'activités annuel, présentant les activités d'investissement et de non investissement dans les pays visés à l'article 5 intéressés. Ces plans d'activités indiquent également les principales questions de politique, ainsi que les indicateurs d'évaluation de performances.
- Les lignes directrices opérationnelles, présentées sous forme de «gabarits» de projet, sont appliquées dans les sous-secteurs de la réfrigération domestique et des mousses.
- Le Secrétariat du Fonds et les agences d'exécution collaborent actuellement à l'établissement d'une base de données sur le coût des principaux biens d'équipement. La base données indiquera, entre autres, les coûts réels des équipements acquis dans le cadre des projets approuvés.
- Une base de données sur le coût des principaux biens d'équipement dans les secteurs des mousses et de la réfrigération est actuellement exploitée. Elle indique les coûts réels des équipements acquis dans le cadre des projets approuvés.
- Le Secrétariat et les agences d'exécution sont convenus d'une forme normalisée pour la présentation des propositions de projets.

Mesures prises depuis la dixième Réunion des Parties:

- Il n'y a pas eu de changement depuis le rapport précédent. L'établissement des projets et leur examen par le Comité exécutif se déroulent de façon satisfaisante conformément aux plans d'activités annuels. **Cette mesure peut donc être considérée comme étant achevée.**

c) LE COMITÉ EXÉCUTIF EXAMINERA UN RAPPORT SUR LES SURCOÛTS AFFÉRENTS À LA PRODUCTION DE PRODUITS DE REMPLACEMENT DES CFC ET DÉFINIRA UNE POLITIQUE RIGOUREUSE DE DÉDOMMAGEMENT DANS LE BUT DE METTRE AU POINT D'ICI LE MILIEU DE 1996 DES LIGNES DIRECTRICES PORTANT SUR LES SURCOÛTS QU'ENTRAÎNE LA PRODUCTION DE PRODUITS DE REMPLACEMENT DES CFC.

Mesures prises depuis la dixième Réunion des Parties:

- Le Comité exécutif a approuvé en 1997 la stratégie d'élimination du secteur des halons en Chine, pour un niveau de financement de 62 millions \$US et en 1999 le

plan d'élimination du secteur des CFC pour un niveau de financement de 150 millions \$US. Les deux plans d'élimination sectorielle seront mis en œuvre sur une période de 10 ans, avec des décaissements annuels et des cibles d'élimination à déterminer.

- Durant le second semestre de 1999, le Sous-groupe du secteur de la production du Comité exécutif a conclu un accord avec le gouvernement de l'Inde, en vue de l'élimination du secteur de la production de CFC. L'accord sera présenté à l'examen du Comité exécutif à sa vingt-neuvième réunion.
- Lorsque le plan d'élimination du secteur des CFC en Inde aura été approuvé, **la mesure sera considérée comme étant achevée.**

MESURE 6

LE COMITÉ EXÉCUTIF ÉVALUERA LE RÉGIME ADOPTÉ POUR 1995, EN TENANT COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT, NOTAMMENT DE CELLE-CI: «IL CONVIENT D'ÉLABORER DES NORMES RÉGISSANT LE RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ EN FONCTION DES PROJETS-MODÈLES DE DIVERSES CAPACITÉS DANS LES CONDITIONS NORMALISÉES. PAR LA SUITE, LES PROJETS SERONT ÉVALUÉS SUR LA BASE DE LEURS CARACTÉRISTIQUES PROPRES.» NÉANMOINS, TOUS LES PROJETS REMPLISSANT LES CONDITIONS REQUISES CONTINUERONT D'ÊTRE FINANCÉS, QUEL QUE SOIT LEUR COÛT-EFFICACITÉ RELATIF. DANS LE CAS D'UN RETARD DE FINANCEMENT CEPENDANT, ON POURRAIT ENVISAGER LE VERSEMENT D'UN MONTANT FORFAITAIRE.

Avant de consacrer en 1999 la somme de 10 millions \$US à un programme pilote pour les PME, le Comité exécutif avait décidé que les projets des PFV seront exemptés de l'examen des seuils de coût-efficacité, et de donner plus de souplesse aux rapports de coût-efficacité des projets parapluies et des projets d'élimination sectorielle.

En ce qui concerne le programme pilote établi en 1999, le Comité exécutif a décidé ce qui suit:

- Étant donné que les projets de PME dans les pays à faible volume de consommation sont actuellement admissibles aux fins de financement total, ce créneau ne devrait s'appliquer qu'aux projets de groupe des pays dont le niveau de consommation annuelle d'ODS est égal ou supérieur à 360 tonnes ODP;
- Les projets de groupe admissibles à ce premier programme pilote devraient relever uniquement des secteurs des aérosols ou des mousses, et devraient inclure des entreprises dont la consommation annuelle d'ODS ne devrait pas dépasser les plafonds ci-après:

Aérosols:

20 tonnes ODP/an

Mousses:

Souple

25 tonnes ODP/an

Polyéthylène/polystyrène extrudé	25 tonnes ODP/an
Souple à peau intégrale	10 tonnes ODP/an
Polyuréthane rigide	10 tonnes ODP/an

- Les projet de groupe devraient avoir une valeur maximale de 1 million \$US et présenter un rapport de coût-efficacité global ne dépassant pas 150% des seuils de coût-efficacité actuels correspondant aux sous-secteurs admissibles pertinents.. Ces projets de groupe devraient utiliser les technologies les plus efficaces par rapport aux coûts qui sont relativement disponibles, et envisager la possibilité d'une utilisation centralisée/collective du matériel et d'une rationalisation industrielle;
- Les projets de groupe devraient être présentés avec un plan du gouvernement, comprenant des politiques générales et des réglementations permettant d'assurer le maintien du niveau de réduction convenu;
- Aucun pays individuel ne pourra demander plus de 1 million \$US au titre de ce créneau de financement, quoique les projets présentés par un pays puisse couvrir plusieurs secteurs.

Mesures prises depuis la dixième Réunion des Parties:

- ***Il n'y a eu aucun changement depuis le rapport précédent.***

MESURE 7

- a) **LES AGENCES D'EXECUTION INTERESSEES EXAMINERONT LES EXPERIENCES EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ET PRESENTERONT CONJOINTEMENT AU COMITE EXECUTIF UNE NOTE COMPORTANT DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES ENGAGEMENTS PROPORTIONNELS POSSIBLES DES PAYS VISEES A L'ARTICLE 5 DANS DES DOMAINES TELS QUE L'APPUI FINANCIER, ORGANISATIONNEL ET EN RESSOURCES HUMAINES, AFIN DE RENFORCER L'EFFICACITE DES STRATEGIES D'ELIMINATION DES ODS.**

Mesures prises depuis la dixième Réunion des Parties:

- À sa vingt-septième réunion, le Comité exécutif a décidé a) de demander au Secrétariat d'inviter les membres du Comité de lui communiquer avant le 1^{er} mai 1999 leurs points de vue sur l'efficacité des arrangements de renforcement des institutions et sur le fonctionnement des centres de l'ozone et b) de charger le Secrétariat de préparer, en coopération avec les agences d'exécution, un document récapitulant les principales caractéristiques des accords en vigueur des agences d'exécution sur le renforcement des institutions, pour la prochaine réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances.

- Parallèlement, l'évaluation des projets de renforcement des institutions dans le cadre du programme de travail de 1999 en matière de surveillance et d'évaluation se poursuit, et les résultats seront disponibles pour la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif.
- **Les évaluations décrites ci-dessus constituent l'exécution de la mesure qui peut maintenant être considérée comme étant achevée.**

MESURE 10

L'ÉTUDE DE LA BANQUE MONDIALE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DE PRÊT À DES CONDITIONS FAVORABLES, DONT LE COMITÉ EXÉCUTIF AVAIT DEMANDÉ LA RÉALISATION À SA SEIZIÈME RÉUNION, DEVRAIT ÊTRE ACHEVÉE DÈS QUE POSSIBLE PUIS ANALYSÉE ET EXAMINÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF À SA DIX-NEUVIÈME RÉUNION, ET UNE DÉCISION SUR LES MESURES FUTURES APPROPRIÉES SERA PRISE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF À SA VINGTIÈME RÉUNION OU PAR LA RÉUNION DES PARTIES EN 1996, SELON QU'IL CONVIENTRA, EN VUE DE FAIRE DÉMARRER L'EMPLOI DES PRÊTS À DES CONDITIONS FAVORABLES À LA FIN DE 1996, DANS LA MESURE OÙ ILS RÉPONDENT À UN BESOIN ET À UNE DEMANDE.

Mesures prises depuis la dixième Réunion des Parties:

- Dans le cadre de l'examen d'un document de conception sur l'octroi de prêts à des conditions de faveur présenté par les États-Unis d'Amérique, le Comité exécutif avait décidé, à sa vingt-septième réunion, a) de charger le Secrétariat de préparer pour sa vingt-huitième réunion, en coopération avec les agences d'exécution. un document récapitulant les décisions et les expériences recueillies dans ce domaine; b) de demander au Secrétariat et les agences d'exécution de collaborer à l'analyse de scénarios concrets, au recensement des questions et des problèmes qui pourraient découler de ces scénarios, en soulignant notamment les préoccupations sur l'absence de capacité de gestion dans certains pays et sur les risques d'alourdir la dette nationale de pays déjà en difficulté économique et c) de revenir sur cette question à sa vingt-huitième réunion.
- Ayant examiné la note de discussion sur les prêts à des conditions de faveur préparé pour donner suite à la décision ci-dessus, le Comité exécutif a décidé:
 - a) de prendre note des principes ci-après présentés par le représentant du Canada et examinés par le Comité:
 - Les gouvernements bénéficiaires ne devraient pas être obligés d'assumer de nouvelles dettes officielles en acceptant des projets du Fonds multilatéral qui reposent sur des arrangements de financement innovateurs;
 - Si un pays accepte un projet comportant des prêts à des conditions de faveur ou des arrangements de financement innovateurs, tous fonds remboursés

- ultérieurement au projet seraient utilisés, selon les directives du Comité exécutif, pour répondre aux besoins connexes du pays en question;
- Les paramètres d'un projet comportant un financement innovateur doivent être adaptés de façon à répondre aux besoins du projet en question et de la capacité du pays bénéficiaire;
 - l'octroi des prêts à des conditions de faveur, ou de tout autre mécanisme de financement innovateur, devra prévoir un montant approprié pour couvrir les coûts d'administration;
- b) de prier ses membres de communiquer au Secrétariat leurs observations sur ces quatre principes ou sur tout autre principe jugé nécessaire, en vue de leur incorporation dans un document cadre global qui sera examiné aussi bien au titre d'un ordre du jour et dans le cadre d'une réunion informelle à grande échelle à la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif;
- (c) d'examiner la question et ces principes à sa vingt-neuvième réunion, au titre d'un des points de l'ordre du jour et dans le cadre d'une réunion informelle à grande échelle.

MESURE 11

LE COMITÉ EXÉCUTIF EXAMINERA LA QUESTION DU REGROUPEMENT INDUSTRIEL, COMPTE TENU DES STRATÉGIES INDUSTRIELLES NATIONALES DES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5, EN VUE D'APPLIQUER DES MÉTHODES PLUS EFFICACES D'ÉLIMINATION D'ODS.

Mesures prises depuis la dixième réunion des Parties:

- Le Comité exécutif a établi un groupe de travail pour l'aider à préparer un projet de plan d'élimination pour le secteur des solvants en Chine qui, s'il était approuvé, pourrait résulter en un regroupement industriel.
- Parallèlement, le gouvernement de la Chine a soumis à l'examen du Comité exécutif des stratégies d'élimination d'ODS dans les secteurs des mousses et du tabac. Une fois ces stratégies approuvées, leur mise en œuvre inclura un regroupement industriel à divers degrés.

MESURE 13

LES AGENCES D'EXÉCUTION RENDRONT COMPTE AU COMITÉ EXÉCUTIF DES MESURES VISANT À INTÉGRER LES QUESTIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES ODS DANS LES ENTRETIENS CONTINUS QU'ELLES MÈNENT AU SUJET DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ET DES MESURES QU'ELLES POURRAIENT PRENDRE POUR MOBILISER DES RESSOURCES EXTÉRIEURES AU FONDS AFIN D'APPUYER LES OBJECTIFS DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL, DE MANIÈRE À

OBTENIR UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE PROJETS DE PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE.

Mesures prises depuis la dixième réunion des Parties:

- Outre le projet des refroidisseurs en Thaïlande dont il a été rendu compte à la dixième Réunion des Parties comme projet de cofinancement entre le Fonds multilatéral et le Fonds pour l'environnement mondial, le Comité exécutif a également approuvé des fonds en 1999 qui seront renforcés par une source locale de financement au Mexique en vue de mettre en œuvre le programme de remplacement des refroidisseurs dans ce pays.

MESURE 14

LE COMITÉ EXÉCUTIF ÉTUDIERA LA NÉCESSITÉ DE RECOURIR À DE NOUVELLES AGENCES D'EXÉCUTION POUR LES PROGRAMMES DE PRÊT, COMPTE TENU DES POLITIQUES RÉCENTES DE STRATÉGIES SECTORIELLES, ET POUR LES PROJETS CONCERNANT LE BROMURE DE MÉTHYLE APRÈS LA SEPTIÈME RÉUNION DES PARTIES.

Mesures déjà communiquées par le Comité exécutif:

- À l'étape actuelle, le Comité exécutif n'a toujours pas conclu que des agences d'exécution supplémentaires seraient nécessaires pour les programmes de prêts à des conditions favorables.
- Le projet de lignes directrices sur le bromure de méthyle, adopté à la vingtième réunion, ne fait pas mention d'agences d'exécution supplémentaires.
- Lors de la vingt-cinquième réunion, des débats ont porté sur l'établissement d'un programme d'octroi de prêts au titre du Fonds multilatéral, et ont été repris à la vingt-sixième réunion. Un groupe de travail à composition non limitée essaye d'aboutir à un consensus.

Mesures prises depuis la dixième Réunion des Parties:

- ***Il n'y a pas eu de changement depuis le rapport précédent.***

MESURE 17

LE COMITÉ EXÉCUTIF INVITERA TOUTES LES AGENCES D'EXÉCUTION À LUI RENDRE COMPTE, AU FUR ET À MESURE QUE LES CAS SE PRÉSENTENT, DES OBSTACLES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS À LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET DES MESURES PRISES POUR Y REMÉDIER LE PLUS TÔT POSSIBLE.

Mesures prises depuis la dixième Réunion des Parties:

- À sa vingt-sixième réunion, compte tenu des cas mentionnés de problèmes de congé douanier et des coûts d'entreposage non prévus qui en résultent, le Comité exécutif a prié instamment tous les gouvernements bénéficiaires visés à l'article 5 d'accélérer les congés douaniers et de s'abstenir d'imposer des taxes ou des droits sur les équipements et les surcoûts durant la mise en œuvre des projets, conformément aux termes des accords pertinents conclus avec les agences d'exécution et il a exigé des agences d'exécution qu'elles prennent des mesures pour éviter tout problème de congé douanier et de coûts d'entreposage excessifs dans les propositions de projets futures.
- À sa vingt-huitième réunion, dans le cadre de son examen de la question des retards de mise en œuvre de projets de récupération et de recyclage dus à sa décision de ne pas mettre en œuvre ces projets tant que toutes les mesures réglementaires et législatives requises n'ont pas été mises en place, le Comité exécutif a décidé de demander aux agences d'exécution de lui rendre compte, à sa vingt-neuvième réunion, des mesures prises à l'échelle nationale pour accélérer l'adoption des mesures réglementaires et législatives requises pour le succès des projets de récupération et de recyclage.
- Afin d'éliminer les retards de mise en œuvre, le Comité exécutif a également encouragé la coopération entre les agences d'exécution internationales et les gouvernements nationaux des pays visés à l'article 5 en vue de l'établissement de projets parapluies et de stratégies sectorielles.
- Comme les mesures institutionnelles mentionnées ci-dessus ont été prises par le Comité exécutif pour éliminer les obstacles à la réalisation des projets, **cette mesure peut maintenant être considérée comme étant achevée.**

MESURE 21

- a) **LE COMITÉ EXÉCUTIF PRÉPARERA UN RAPPORT PÉRIODIQUE DÉTAILLÉ SUR LES MESURES PRISES JUSQU'À PRÉSENT, DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 10 DU PROTOCOLE, POUR METTRE EN PLACE UN MÉCANISME EXPRESSÉMENT CONSACRÉ AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET DE SAVOIR-FAIRE TECHNIQUE, AUX CONDITIONS ÉQUITABLES ET**

EXTRÊMEMENT AVANTAGEUSES, NÉCESSAIRES POUR ÉLIMINER LES ODS; ET EN MÊME TEMPS.

- b) IL INVITERA LE PNUE À REDOUBLER D'EFFORTS POUR RECUEILLIR DES INFORMATIONS AUPRÈS DES SOURCES PERTINENTES ET FAIRE L'INVENTAIRE ET L'ÉVALUATION DES TECHNIQUES ET DU SAVOIR-FAIRE ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELS ET ÉCONOMIQUEMENT VIABLES PROPRES À ÉLIMINER LES ODS. CET INVENTAIRE DEVRAIT COMPORTER UNE DESCRIPTION DES CONDITIONS AUXQUELLES CES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE ET DE SAVOIR-FAIRE POURRAIENT AVOIR LIEU.**
- c) LE COMITÉ EXÉCUTIF EXAMINERA LES MESURES QUI PEUVENT ÊTRE PRISES EN PRATIQUE POUR LEVER TOUS LES OBSTACLES AUX ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE TECHNOLOGIE.**
- d) LE COMITÉ EXÉCUTIF ÉTUDIERA DE PLUS PRÈS LA QUESTION DES SURCOÛTS ADMISSIBLES DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE, Y COMPRIS LES COÛTS DES BREVETS ET PLANS ET LES SURCOÛTS DES REDEVANCES QUI ONT ÉTÉ NÉGOCIÉS PAR LES PAYS BÉNÉFICIAIRES.**

LES ACTIVITÉS INDIQUÉES AUX ALINÉAS A), B) ET C) DEVRAIENT ÊTRE RÉALISÉES D'ICI LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION ET ÊTRE ACTUALISÉES PÉRIODIQUEMENT, TANDIS QUE L'ACTIVITÉ INDIQUÉE À L'ALINÉA D) DEVRAIT ÊTRE ENTREPRISE IMMÉDIATEMENT.

Mesures prises depuis la dixième Réunion des Parties:

- À sa vingt-septième réunion, le Comité exécutif a décidé d'autoriser le PNUE à mettre sur pied une base de données contenant une description des caractéristiques des technologies de remplacement disponibles, et des termes dans lesquels ces technologies pourraient être transférées, en attendant l'achèvement du rapport du groupe informel sur le transfert de technologie et la formulation des termes de référence pour cette étude.

[À sa 28^e réunion, le Comité exécutif a été informé que le groupe informel a terminé son rapport.]

II^e PARTIE: MESURES MENÉES À BIEN

Les mesures ci-après étaient indiquées dans le rapport à la dixième Réunion des Parties comme étant achevées, comme étant devenues une pratique normalisée du Fonds multilatéral ou comme étant rendues sans objet par l'évolution de la situation.

Mesure 1 (a) (i)

Mesure 1 (a) (iii)

Mesure 2

Mesure 3

Mesure 7 (b)

Mesure 8

Mesure 9

Mesure 12

Mesure 15

Mesure 16

Mesure 18

Mesure 19

Mesure 20